

Greffe du tribunal de commerce de NIORT



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/12/2011

Numéro de dépôt : 3103398

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Transfert du siège social d'un greffe extérieur

Déposant :

Nom/dénomination : GROUPE Y NANTES ATLANTIQUE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 352 657 993

N° gestion : 2011 B 00640



[Signature]

Greffe du tribunal de commerce de NIORT

18 Rue Marcel Paul
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél 0549791440
Fax 0549736658

SJEC
Technopole Venise Verte
RUE Euclide
79000 NIORT

Nos références / SOPH

NIORT, le 08 Décembre 2011

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification 352 657 993
Numéro de gestion 2011 B 00640
Dénomination GROUPE Y BOULLIER
Adresse RUE Euclide
Technopole Venise Verte
79000 NIORT

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 3103398
Date du dépôt: 08/12/2011

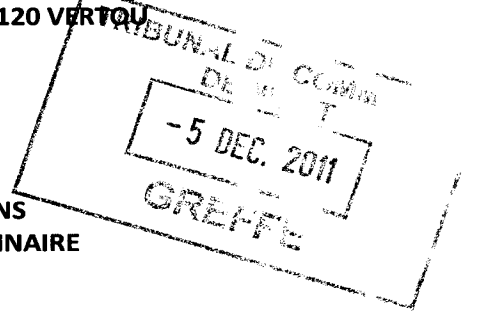
- *Acte en date du 21/11/2011*
Liste des sièges sociaux antérieurs
- *Acte en date du 21/11/2011*
Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire
Décision: Transfert de siège social d'un greffe extérieur
- *Acte en date du 21/11/2011*
Statuts à jour

Le Greffier,



[Signature]

GROUPE Y BOULLIER
Société par actions simplifiée au capital de 117 691 €
Siège social : 1 bis, rue des Montgolfières, 44120 VERTOU
352.657.993 RCS NANTES



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mille onze,
le vingt et un novembre,
A dix-huit heures,

Les associés de la société GROUPE Y BOULLIER se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dans les locaux de la société GROUPE Y MANAGEMENT, Technopole Venise Verte, avenue Salvador Allende, voie Euclide, 79000 NIORT, sur convocation faite par lettre simple adressée le 10 novembre 2011 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul COUSIN, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Jean-Pierre RONDEAU, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 5 117 sur les 5117 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant l'intégralité des actions représentant le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- les justificatifs des convocations des associés et du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DP <



[Signature]

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Transfert du siège social de la société,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide de transférer le siège social

- du 1 bis, rue des Montgolfières, 44120 VERTOU
- au Technopole Venise Verte, rue Euclide, 79000 NIORT

et ce, à compter de ce jour

En conséquence, l'Assemblée modifie le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la manière suivante

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au Technopole Venise Verte, rue Euclide, 79000 NIORT.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

JPC



[Signature]